



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 36981

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur la situation du secteur de l'insertion par l'activité économique. Ce mode d'insertion est un maillon social essentiel, il permet à des nombreuses personnes en difficulté de franchir la première étape de l'intégration sociale et économique. Cependant, ceux qui font vivre ce secteur sont aujourd'hui alarmés par la raréfaction des financements et le rapport très critique de l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale des finances de janvier 2013 alimente leurs inquiétudes sur l'avenir de leur activité. Pourtant, il est nécessaire de soutenir ce secteur qui permet de concilier utilité sociale et utilité économique. Il lui demande donc quelles actions il entend mettre en œuvre pour assurer la pérennité de l'insertion par l'activité économique.

Texte de la réponse

Les structures d'insertion par l'activité économique constituent un outil essentiel de la lutte contre le chômage en particulier de longue durée. Ces structures (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion) permettent à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une insertion professionnelle durable, à travers des parcours associant activité salariée et accompagnement personnalisé. Le rapport de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des finances (IGAS/IGF) présenté le 11 avril 2013 à l'occasion de l'installation du nouveau conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE) a donné lieu à un très important travail de concertation qui s'est traduit par des recommandations du CNAIE sur les conditions de mise en place d'une aide au poste modulée pour l'ensemble des structures de l'institut d'administration des entreprises (IAE). Ces recommandations ont été approuvées par le premier ministre le 31 juillet 2013 dans un objectif de simplification des modes de financement, de consolidation des structures et de meilleure efficacité en direction des personnes en insertion. Les structures d'insertion bénéficieront d'une seule modalité de financement sous la forme d'une aide au poste qui sera indexée sur le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). Le principe a été acté d'un montant socle pour cette aide au poste complété par un montant modulé en fonction des profils des publics accompagnés, des efforts d'insertion mis en oeuvre et des résultats obtenus. L'application de cette réforme s'accompagne d'un effort budgétaire dès 2013 avec 10 millions d'euros revalorisant les aides au poste d'insertion existantes et permettant la création de 1000 postes d'insertion supplémentaires et, dès 2014, par un effort de 25 millions d'euros (reconduction des 10 millions et enveloppe prévisionnelle de 15 millions). Il faut rappeler que les aides au poste étaient gelées depuis plus de 10 ans. La réforme se met en oeuvre dans le courant de l'année pour l'ensemble des structures et le Gouvernement souhaite qu'elle permette d'engager un nouveau souffle pour l'insertion par l'activité économique.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Wauquiez](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36981

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9406

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3099